



Service Aménagement Mobilité Énergie Juridique

Affaire suivie par : service de répartition
tél : 03 83 91 41 53 ou 03 83 91 41 57
ddt-bepecaser@meurthe-et-moselle.gouv.fr

DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION TEMPORAIRE ET RESTRICTIVE D'ENSEIGNER EN MEURTHE-ET-MOSELLE

Pour les personnes résidant dans un autre département, prendre contact avec la Préfecture du lieu de résidence.

Identité de l'enseignant (tous les champs sont obligatoires)

Nom de naissance : Prénoms :
Nom d'usage :
Date de naissance : Ville de naissance :
Département : Pays :
Nationalité :
Adresse
Code postal Ville
Téléphone : Mail :

Filiation (pour les personnes nées hors France)

Nom du père : Prénom du père :
Nom de naissance de la mère : Prénoms de la mère

Établissement avec lequel vous avez souscrit un contrat de travail

Nom de l'établissement :
Numéro de l'agrément de l'établissement :
SIREN/SIRET de l'établissement :
Date de la signature du contrat de travail :
Date d'inscription au titre professionnel ou à une session d'examen du second certificat de compétences professionnelles :

**Liste des pièces à joindre à
une demande d'autorisation temporaire et restrictive d'exercer**

Conformément à l'arrêté du 13 avril 2016 , afin d'instruire votre demande de délivrance d'autorisation temporaire et restrictive d'enseigner, je vous remercie de bien vouloir faire parvenir à la DDT :

- le formulaire de demande d'autorisation temporaire restrictive d'exercer (ATRE) dûment complété, daté et signé ;
- 2 photographies d'identité identiques, aux normes et récentes, portant au dos vos nom et prénom ;
- une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport) ;
- Pour les ressortissants étrangers, la justification de la régularité de leur situation à l'égard de la législation et de la réglementation les concernant en France (photocopie recto-verso du titre de séjour) ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- une photocopie recto-verso de votre permis de conduire ;
- l'avis médical en cours de validité attestant que vous remplissez les conditions d'aptitude physique mentionnées au 4° de l'article R.212-2 du code de la route ;
- une photocopie de votre livret de certification indiquant le certificat de compétences professionnelles obtenu, délivré par l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi au nom du ministre chargé de l'emploi ;
- une attestation sur l'honneur, établie par votre centre de formation, de votre inscription à une session d'examen en vue d'obtenir le second certificat de compétences professionnelles ou le titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière ;
- une photocopie de votre contrat de travail signé avec l'établissement agréé prévu à l'article L,213-1 du code de la route ;
- **une enveloppe avec un numéro de suivi** (par exemple lettre suivie ou lettre max) libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de l'autorisation.

Votre dossier comportant l'ensemble de ces pièces devra être adressé à la

**Direction départementale des territoires de Meurthe-et-Moselle
Service Aménagement Mobilité Energie Juridique
Unité éducation Routière
Place des Ducs de Bar
CO 6025
54035 Nancy Cedex**

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n°60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00